

Les peuples des écosystèmes

La réunion d'anthropologues et d'écologistes, qui a eu lieu en décembre 1974, reflétait une préoccupation grandissante quant à l'avenir des peuples, qui vivent encore selon des modes de vie traditionnels, et les valeurs qu'ils préservent. Ils ont discuté de l'avenir des sociétés « primitives » traditionnelles. Cette réunion faisait partie d'une série de réunions patronnées par le Conseil britannique de recherches dans les sciences sociales, et organisées par la Société pour les peuples indigènes (anciennement Société de protection des autochtones).

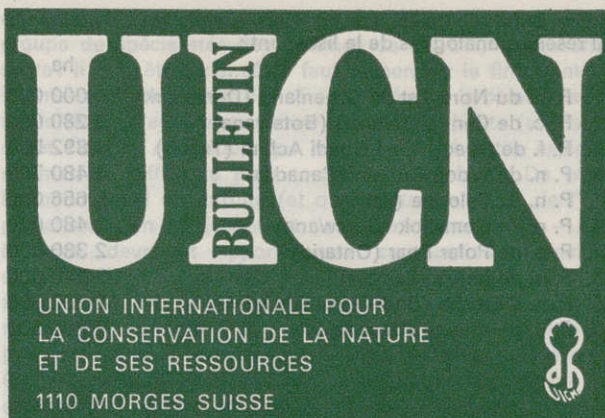
Il n'est pas ici de mon propos de résumer la réunion, ni de discuter ses conclusions. Les organisateurs s'en chargeront eux-mêmes. Toutefois, il vaut la peine d'examiner la position de l'UICN vis-à-vis des « peuples menacés », et des « cultures en danger », puisque les plans de conservation partout dans le monde empiètent forcément sur l'avenir de ceux qui vivent dans les régions du monde qui ne sont pas encore bouleversées par les sociétés technologiques globales. Certaines conclusions que j'ai tirées de la réunion de Cambridge et discutées à la Conférence du Pacifique Sud sur les parcs nationaux et les réserves en février 1975, peuvent être indiquées ici.

Les sociétés que l'on appelle « primitives et traditionnelles », fondées sur le pâturage nomade, les cultures itinérantes sur brûlis, la chasse et la cueillette, et autres modes de subsistance, n'ont pas grand-chose en commun, si ce n'est qu'elles continuent de subsister principalement dans les régions qui ont pu rester jusqu'à présent à l'écart du monde industriel. La plupart de ces sociétés qui survivent encore ne sont plus « traditionnelles », et encore moins « primitives », car elles se sont transformées au contact du monde extérieur. La majorité des peuples qui pratiquent encore leurs modes de vie traditionnels n'ont aucun pouvoir politique; ils sont en général ignorés des cultures dominantes de leur pays, et forment un « quart monde » dont l'existence est à peine reconnue par les trois autres.

Certains semblent capables de s'adapter aux modes de vie prévalant dans l'Etat qui prétend à la souveraineté sur eux: la plupart des pasteurs nomades et certains cultivateurs itinérants entrent dans cette catégorie. Les autres, qui ne se rendent même pas compte qu'il existe des Etats, sont extrêmement vulnérables à tous contacts avec les sociétés extérieures, sont susceptibles d'être décimés par la maladie, et de perdre leur intégrité culturelle et sociale. Ce sont eux les peuples « en danger » de la Terre, et ils occupent souvent ces régions plus sauvages qui intéressent les conservationnistes. Je les appelle « les peuples des écosystèmes » car ils représentent une partie d'un écosystème local, et dépendent totalement du fonctionnement continu de celui-ci. En cela ils diffèrent des « peuples de la biosphère » qui dominent la Terre, tirent parti des ressources de nombreux écosystèmes, et peuvent (et ne s'en privent pas) anéantir la stabilité interne de la plupart des écosystèmes qu'ils exploitent.

L'économie des peuples des écosystèmes s'équilibre par le fonctionnement dynamique des écosystèmes naturels. L'économie des peuples de la biosphère tend à détruire ces écosystèmes de sorte que des mesures spéciales doivent être prises pour préserver au moins des échantillons de ceux-ci. Les peuples de la biosphère créent des parcs nationaux; les peuples des écosystèmes ont toujours vécu dans l'équivalent des parcs nationaux.

Dans un précédent numéro du Bulletin (avril 1975), on a souligné l'importance de préserver la diversité culturelle. Une manière d'y parvenir est de protéger les peuples qui vivent encore en formant un tout spirituel avec la nature. Pour la plupart de ceux qui vivent de chasse et de cueillette, et pour les cultivateurs itinérants, la survie dépend de la reconnaissance de leurs droits sur la terre qu'ils occupent traditionnellement. Elle implique également la reconnaissance de leur droit à une existence séparée, loin de la société dominante, et la protection de ce droit contre tous ceux qui vou-



NOUVELLE SÉRIE Vol. 6, No 8 AOÛT 1975
Publié avec l'aide financière de l'UNESCO; paraît mensuellement

draient les obliger à abandonner leurs croyances, modifier leurs coutumes, ou qui voudraient exploiter leurs ressources.

Le problème des peuples en danger est comparable à celui des espèces en danger. A le négliger, il finira par se résoudre de lui-même: le peuple meurt, l'espèce s'éteint. Mais la perte pour l'humanité est incalculable. Si vous estimez — comme certains d'entre nous — que notre avenir dépend de notre capacité de restaurer, à un niveau technologique supérieur, l'ancien tout que formaient l'homme et la nature, vous considéreriez comme tragique la perte des peuples qui peuvent nous inspirer.

Quelques chiffres concernant les parcs nationaux

La Liste des Nations Unies des parcs nationaux et réserves analogues pour 1975 — que l'UICN doit publier ce mois-ci — témoigne d'une nette augmentation, depuis 1974, du nombre des zones protégées qui répondent aux critères de la liste. Les chiffres sont les suivants:

	1974	1975
Réserves naturelles nationales	82	117
Parcs nationaux ou réserves analogues	909	991
Parcs provinciaux	129	244
Total	1120	1352

Cet accroissement reflète une grande amélioration dans l'information sur les régions protégées et leur classification — en particulier en Australie, au Canada, au Japon, et aux Etats-Unis — plutôt qu'une augmentation du nombre des régions protégées. En fait, 1974 n'a pas été une bonne année pour l'augmentation du nombre des parcs nationaux et réserves équivalentes. Les chiffres suivants représentent les nouvelles régions qui, depuis ces trois dernières années, répondent aux critères de la Liste des Nations Unies:

	1972	1973	1974
	46	17	16

Plus de régions ont été retirées de la liste en 1975, faute de répondre aux critères de protection, qu'il n'y en eut d'ajoutées en 1974. Les 29 zones éliminées de la liste provenaient du Brésil (2), du Guatemala (1), des Philippines (9), de la Suède (5), des Etats-Unis (11), et du Canada (1).

Les dix premiers pays par le nombre de zones protégées figurant dans la liste sont:

1. Etats-Unis 269
2. Australie 239
3. URSS 95
4. Canada 70
5. Japon 37
6. Afrique du Sud 32
7. Chili 27
8. Suède 26
9. Indonésie 24
10. Brésil 22

Par ordre de taille, les dix plus grands parcs nationaux ou réserves analogues de la liste sont :

	ha
1. P. n. du Nord-Est du Groenland (Danemark)	70 000 000
2. R. c. de Central Kalahari (Botswana)	5 280 000
3. R. f. de Ouadi-Rimé Ouadi Achim (Tchad)	4 892 500
4. P. n. de Wood Buffalo (Canada)	4 480 700
5. P. n. de Salonga (Zaïre)	3 656 000
6. P. n. de Gemsbok (Botswana)	2 480 000
7. P. p. de Polar Bear (Ontario)	2 380 800
8. P. n. de Kafue (Zambie)	2 240 000
9. P. n. d'Etosha (Sud-Ouest Africain)	2 227 000
10. P. n. de Kluane (Canada)	2 201 500

Activités du programme

Politique de l'UICN sur la chasse à la baleine, pour 1975

L'UICN, conformément aux résolutions de son Assemblée générale et du Conseil exécutif, apporte son soutien à la recommandation de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement, approuvée par le Conseil exécutif du PNUE, qui propose un moratoire de dix ans sur la chasse à la baleine à des fins commerciales. Le Conseil exécutif a considéré qu'il était temps de reconsidérer cette question à la lumière des mesures prises par la Commission internationale baleinière au cours de sa réunion de juin 1974, afin de conseiller à la prochaine Assemblée générale (Zaïre, septembre 1975) de maintenir ou de modifier cette politique. Ayant donc réexaminé cette question, et ayant tenu compte du point de vue exprimé par la Commission du service de sauvegarde et par certains membres du groupe de spécialistes des baleines, le Conseil exécutif a décidé que la politique en faveur du moratoire devait être poursuivie jusqu'à nouvel ordre. Tous les efforts doivent être faits pour assurer l'application de cette politique ainsi que le programme global de dix ans de recherches sur les cétacés.

Les raisons qui ont motivé cette conclusion sont indiquées ci-dessous.

1. La chasse à la baleine n'est pas encore soumise à une surveillance unitaire, ce qui est une lacune importante dans le management par quotas de prises. Près de 10% de la chasse à la baleine est le fait de pays qui n'appartiennent pas à la CIB. (Deux d'entre eux font partie d'une autre organisation internationale dont les membres ont établi une réglementation de la chasse à la baleine, mais il n'y a pas de coordination réelle entre les deux organisations). Certains membres de la CIB profitent de cette situation pour continuer d'autoriser leurs ressortissants (personnes privées ou compagnies) à avoir des activités de chasse à la baleine sous couvert d'un pavillon de complaisance, ou de participation à une compagnie étrangère.

2. La CIB permet l'exploitation intensive de populations de baleines qui ne présentaient pas, jusqu'à présent, de grand intérêt pour les expéditions en haute mer du fait de leur taille plus modeste et de leur moindre valeur. Jusqu'à ces trois dernières années, le petit rorqual était la seule espèce de baleine qui existait en grand nombre, mais l'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer les rendements constants pouvant être prélevés des populations de l'Antarctique. Se fondant sur la situation des autres espèces, le comité scientifique de la CIB suggéra en 1973 un certain quota ; pour 1974/75, il fut fixé par la Commission à un niveau nettement supérieur, principalement pour maintenir la rentabilité de la chasse à la baleine pour cette saison. Les petits rorquals ne doivent même pas avoir une taille minimale pour qu'on puisse les pêcher, et, pour la troisième année consécutive, il a fait l'objet dans l'Antarctique d'un nombre de prises dont le poids atteint celui des espèces plus grandes non protégées.

3. L'UICN n'est pas encore convaincue que la décision prise par la CIB à sa réunion de 1974, selon laquelle toutes les populations doivent être classées en fonction de leur

place par rapport à leur niveau de rendement maximal constant*, sera interprétée dans l'esprit qui prévalait au moment où elle a été prise, compte tenu de ce que l'amendement australien du moratoire proposé par les Etats-Unis, était qualifié de « moratoire modifié ».

Le comité scientifique de la CIB avait été chargé de conseiller la Commission sur les critères à appliquer pour classer les populations. C'était tâche difficile du fait de la complexité du concept de r.m.c., du manque de données et de l'inefficacité des méthodes d'estimation. L'inclusion de l'expression « proche de » (niveau r.m.c.) dans les définitions est essentielle dans la classification des populations importantes de rorquals communs et de cachalots, pourtant cette classification n'est pas susceptible d'interprétation scientifique.

En dépit d'un certain nombre de suggestions positives faites par les membres du comité scientifique, (en particulier que le quota permis pour une population jugée être au niveau r.m.c., soit légèrement inférieur au r.m.c. défini), il reste à voir si la décision de 1974 sera appliquée de sorte qu'on soit à peu près sûr que les baleines seront conservées – en tenant compte d'une marge pour les erreurs d'estimation. L'UICN pense que les propositions examinées par le comité scientifique comportent certains risques sur plusieurs points:

a) Elles permettent la poursuite de la chasse à la baleine (quoique à un niveau réduit) sur des populations qui ont été considérées sans aucun doute possible comme étant au-dessous des « meilleures estimations » de son niveau de r.m.c., et atteignant une limite arbitrairement fixée.

b) Elles prévoient que, là où il existe une rivalité entre plusieurs espèces de baleines, il soit permis d'exploiter certaines d'entre elles au-dessous de leur niveau r.m.c. Il n'y a pas actuellement de preuve convaincante pour étayer une telle proposition. (Si une telle preuve existait, on pourrait tout aussi bien déclarer que certaines populations ou espèces devraient être maintenues *au-dessus* de leur niveau de r.m.c.).

c) Elles impliquent que chaque population doit être finalement amenée à son niveau de r.m.c. Si cela signifie en fait qu'en aucun cas une population ne devrait être « gaspillée » en étant utilisée autrement que « pleinement », la proposition doit être contestée. Il peut y avoir plusieurs circonstances dans lesquelles il est souhaitable qu'une ressource soit « tenue en réserve », ou seulement exploitée modérément – simplement pour la maintenir à un niveau économiquement intéressant.

d) Elles continuent d'attacher plus d'importance au nombre qu'au poids des baleines, bien que les données disponibles permettent une estimation du r.m.c. aussi précise pour le poids que pour le nombre; une réglementation amenant la population à un nombre proche de ce qui est requis pour le r.m.c. par le poids, est plus en faveur de la conservation que celui qui y parvient par le nombre, à rendements égaux ou légèrement supérieurs de populations « optimales » beaucoup plus vastes, ainsi qu'une grande quantité de produits utiles par unité de chasse; la différence entre le r.m.c. par le poids et par le nombre, dans le cas des cachalots, est importante.

La validité du r.m.c. comme objectif de management de la faune et de la flore sauvages et des poissons est actuellement remise en question par les biologistes. *Au mieux*, il donne une indication quant au *niveau au-dessous duquel une population ne devrait en aucun cas descendre*. On doit également tenir compte d'autres facteurs, en particulier du rôle productif prolongé de ces populations dans l'écosystème dont ils sont des éléments importants, et de la grande incertitude dans l'estimation des niveaux des populations. On ne peut pas non plus répondre à la nécessité de tenir compte des relations biologiques entre les populations, avec les autres compétiteurs, et avec les organismes formant leur nourriture, par une simple manipulation des « estimations » du r.m.c.

4. Les autres raisons données dans le passé par l'UICN pour appuyer le moratoire de dix ans restent valables. Les données et analyses scientifiques ne sont toujours pas adéquatement fournies par tous les pays grands chasseurs de baleine (y compris les membres de la CIB); de nom-

Deux nouvelles ratifications et une adhésion à la convention sur le commerce des espèces menacées

Quelques jours avant l'entrée en vigueur de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction, le Pérou et le Costa Rica déposaient leurs instruments de ratification auprès du gouvernement de la Confédération helvétique, respectivement le 27 et le 30 juin 1975. Le 20 juin, le Népal avait adhéré à la convention.

Ceci porte à 15 le nombre total des Parties à la convention.

breuses données dont on dispose ne sont pas encore analysées, comme, par exemple, la modification de l'efficacité de la chasse, les changements dans les taux de croissance, de mortalité, et de reproduction des baleines; la preuve nette d'une amélioration des populations d'espèces protégées est encore à faire.

L'UICN considère également la décision de la CIB selon laquelle non seulement les espèces mais aussi les populations de chaque espèce devraient faire l'objet d'un management individuel dans la mesure où on peut les distinguer: cette décision, si elle est juste en principe, peut être appliquée de façon incorrecte. Cela s'explique par le fait que la connaissance des espèces qui ont été exploitées pendant des années est inévitablement meilleure — c'est le cas du rorqual commun — que celle des espèces qui ont été exploitées plus récemment — comme le petit rorqual. Ainsi, d'après la politique de la CIB, le rorqual commun ne pourra être que partiellement protégé si une ou plusieurs de ses populations sont moins réduites que les autres par rapport à un niveau initial, même si l'ensemble des populations de cette espèce était bien au-dessous du « niveau r.m.c. combiné », et si les taux de mortalité, de croissance, et de recrutement des populations individuelles n'étaient pas connus. D'un autre côté, bien qu'on manque de données sur la division des petits rorquals en populations, on les classe comme une seule p.m.i., bien qu'il serait possible de classer différemment une ou plusieurs populations individuelles, si l'on connaissait leur état.

Dans de telles conditions, il vaudrait mieux subdiviser par régions le quota d'ensemble des prises. Mais, par ailleurs, l'ignorance de la division des populations et de leur dynamique, et le risque qui en résulte d'un épuisement inattendu de certaines populations, rendent nécessaires des limites de prises relativement plus sévères. Ceci vaut pour le rorqual de Rudolphi et la baleine de Bryde qui, quoique étant deux espèces distinctes, sont encore régis par un seul quota et une limite de taille minimale unique.

5. D'après le comité scientifique de la CIB, la nourriture est un facteur limitatif, au moins pour certaines populations de baleines, de sorte que les plans d'exploitation des animaux dont les baleines dépendent pour se nourrir, constituent une menace pour la reconstitution future des populations amoindries, ce qui est une raison de plus pour favoriser la reconstitution rapide des populations — ce que permettrait le moratoire. Non seulement on assiste au développement d'une exploitation active des euphausidés dans l'Antarctique, mais on s'attend à ce que le capelan — importante source de nourriture pour le rorqual commun, le rorqual de Rudolphi, et le petit rorqual, ainsi que pour les phoques et des grands poissons de l'Atlantique Nord — soit bientôt exploité de façon plus intensive pour la production de farine de poisson et d'huile. Les cachalots eux-mêmes risquent d'être touchés par la multiplication des pêcheries de calmars au large. Ainsi, l'ampleur de la chasse à la baleine, qui pouvait être tolérée dans le passé, ne peut-elle pas être maintenue quand la source de nourriture est exploitée directement et de façon intensive par l'homme, ce qui semble bien devoir arriver au cours de la prochaine décennie.

Il faut souligner que le programme de recherches sur les cétacés entre dans le cadre de la politique du moratoire. La simple formulation de ce programme (commencée par le

comité scientifique de la CIB, le CCRRM de la FAO, et le groupe de spécialistes des baleines de l'UICN) est insuffisante: il doit être financé. Il faut rechercher le financement international car l'avenir des cétacés intéresse la communauté mondiale tout entière, de même que leurs habitats (en particulier l'océan Atlantique qui risque d'être bientôt exploité de manière différente mais toujours incontrôlée). De plus, les nations qui ont profité (et qui profitent encore) de l'exploitation — en particulier de l'exploitation excessive — des baleines, devraient apporter une contribution financière substantielle. Ces sommes devraient financer, *inter alia*, les programmes de recherche actuels, qui autrement seraient menacés par l'arrêt de la chasse à la baleine, et qui ne dépendent pas de l'examen d'un nombre de baleines mortes qui pourrait être atteint seulement par des prises commerciales, ou en effectuant un grand nombre de prises spécialement pour la recherche. De plus, bien que la capture de baleines pour la recherche soit probablement nécessaire pendant la période du moratoire, elle ne devrait être autorisée qu'en nombre très limité, et selon un système de licences accordées sous une supervision internationale. La priorité devrait être accordée plutôt à l'étude et à l'évaluation des données et du matériel biologique existant, qu'à l'acquisition d'échantillons supplémentaires.

La prochaine Assemblée générale de l'UICN (Zaire, septembre 1975) décidera de la future politique de l'UICN en ayant à l'esprit les présentes observations et à la lumière des décisions prises par la CIB en juin 1975, et de toutes autres objections qui pourront être faites par les membres de la CIB d'après la règle des 90 jours. En attendant, le secrétariat de l'UICN communique ces observations aux autres organisations intéressées, y compris celles qui ont une portée globale et un intérêt continu, telles que le PNUE et la FAO.

* *Populations protégées* (p.p.): au-dessous du niveau de r.m.c., et pleinement protégées.

Populations de management constant (p.m.c.): au niveau ou proche du r.m.c. et desquelles on peut retirer le r.m.c.

Populations de management initial (p.m.i.): au-dessus du niveau de r.m.c. et qui peuvent être réduites sous contrôle.

27^e réunion de la Commission internationale baleinière

La 27^e réunion de la Commission internationale baleinière s'est déroulée à Londres du 23 au 27 juin 1975.

La proposition du moratoire de 10 ans ne figurait pas à l'ordre du jour. En 1974, la commission avait accepté ce qui fut considéré comme une autre solution — une proposition qui consistait à gérer les baleines espèces par espèces et à arrêter l'exploitation des populations fortement amoindries. Selon ce plan, les populations de baleines sont classées en trois catégories: (a) *populations au stade initial de management*: elles peuvent être réduites sous contrôle scientifique jusqu'aux taux de rendement maximal constant (r.m.c.), puis aux taux optimaux quand ils sont connus; (b) *populations de management normal*: elles peuvent être maintenues autour du niveau r.m.c., puis amenées aux niveaux optimaux (quand ils sont connus); (c) *populations devant être protégées*: elles n'atteignent pas le niveau des populations de management normal et doivent recevoir une entière protection. (Voir Bulletin Vol. 5, No 7, 1974).

Bon nombre des discussions de la réunion de 1975 ont porté sur la définition, en termes pratiques, de la population de management normal. On s'est finalement accordé sur la définition suivante: c'est une population qui ne descend pas de plus de 10% au-dessous du niveau r.m.c., et qui ne dépasse pas de plus de 20% ce niveau. Les populations dont le nombre est compris entre le niveau r.m.c. et la limite de 10% au-dessous de ce niveau peuvent être exploitées, mais leurs quotas doivent être calculés selon une formule permettant leur restauration au niveau r.m.c. en l'espace de quelques années. Le nombre des prises autorisées pour les populations au niveau du r.m.c. ou au-dessus, ne doit pas dépasser 90% du r.m.c. La seule exception à cette règle concerne les populations de management normal du rorqual de Rudolphi dans l'hémisphère Sud, qui sera exploité selon

une formule différente permettant plus de prises pour la saison de 1975/76. Ce cas sera examiné lors de la prochaine réunion de la CIB.

On a classé en trois grandes catégories la plupart des populations mondiales de grands cétacés sur lesquels on disposait de données; cette classification doit être incorporée au plan de la CIB.

L'application de cette nouvelle méthode de management aboutira à une réduction assez importante des quotas de prises pour certaines espèces, pour la saison prochaine, en comparaison de ceux de l'année passée. Dans l'hémisphère Sud, maintenant divisé en six zones ayant chacune son quota, le total des quotas du rorqual commun pour 1975/76 est réduit à 220 (soit une diminution de 780); le rorqual de Rudolphi passe à 2230 (diminution de 1770); le petit rorqual passe à 6810 (diminution de 190). Le cachalot mâle passe à 5870 (diminution de 2130) tandis que la femelle passe à 4870 (diminution de 130). Dans le Pacifique Nord, le total des quotas pour le rorqual commun en 1976 passe de 300 à 0; le rorqual de Rudolphi et la baleine de Bryde sont réduits à 1363 (diminution de 637); (ces deux espèces ont maintenant des quotas séparés: le quota du rorqual de Rudolphi est nul; le quota de 1976 se réfère à la baleine de Bryde uniquement); le cachalot mâle passe à 5200 (diminution de 800) et les femelles passent à 3100 (diminution de 900). Les prises dans l'Atlantique Nord (de rorquals communs et de petits rorquals) doivent être maintenues à leur niveau actuel, et sont dorénavant incluses au plan de la CIB. Les prises de petits rorquals dans le Pacifique Nord doivent également être maintenues à leur niveau actuel, tandis que l'on réduit des données sur ces prises pour permettre le calcul exact de la taille des populations et de leurs futurs quotas.

Il a été déclaré au cours de la réunion que la flotte soviétique de chasse à la baleine en profondeur passerait de trois à deux unités; la délégation japonaise a laissé entendre que sa flotte — qui comporte quatre bâtiments — sera elle aussi réduite dans un proche avenir.

La série d'amendements proposés concernant la convention de la CIB et son plan, est reportée jusqu'à ce que certaines décisions relatives à la chasse à la baleine aient été prises par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. En attendant, ces amendements doivent circuler parmi les gouvernements membres pour qu'ils les considèrent et les commentent.

Il n'y a pas jusqu'à présent de proposition d'inclure une référence spécifique aux petits cétacés dans la convention révisée. Cependant, pour faire un premier pas dans ce domaine, la Commission a décidé de tenir compte des petits cétacés qui font l'objet d'une pêche délibérée; elle réunira des statistiques sur ces pêches, celles concernant plusieurs espèces, et les prises occasionnelles de thon. Le sous-comité des petits cétacés sera retenu comme organe consultatif permanent.

La réunion a approuvé une résolution demandant de nouvelles initiatives et un soutien plus large de la part des membres pour la Décennie internationale de la recherche sur les cétacés, et à réitérer l'importance de l'assistance du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le projet de programme de recherche du comité scientifique de la CIB a été envoyé au PNUC, tandis que l'on attend d'autres propositions de la part de la FAO et du CCRRM avant la fin de l'année.

Si l'on considère la conservation à long terme, il faut noter que la plupart des points figurant dans la déclaration de l'IUCN restent sans réponse. La Commission tarde toujours à promouvoir l'étude et le management très nécessaires des petits cétacés. Par contre, l'acceptation d'une nouvelle méthode de management a permis une réduction proportionnelle substantielle des quotas de prises (les quotas de la saison prochaine se montent à 8600 baleines de moins que l'année passée), elle a solidement implanté le management par populations individuelles — au moins dans l'hémisphère Sud, et plus important — elle a pratiquement arrêté l'exploitation des populations très amoindries par les nations membres de la CIB.

BULLETIN UICN

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco. Subvention de l'UNESCO 1975 DG/2.1/414/41.

Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires.

Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.

Nouvelles informations sur le projet Tigre en Inde

Le Dr Karan Singh, ministre sans portefeuille du cabinet indien, et président du Conseil de la faune et de la flore sauvages, et président du projet Tigre, s'est rendu à Morges en mai dernier pour discuter des progrès réalisés par le projet Tigre — ce plan de six ans du gouvernement indien qui a débuté le 1er avril 1973. Le Fonds mondial pour la nature a engagé dans ce projet un million de dollars réunis au cours de sa campagne « Opération Tigre », tandis que le gouvernement indien allouait la somme de 4,5 millions de dollars.

Le projet Tigre est maintenant en bonne voie avec ses neuf réserves spéciales représentant divers habitats typiques, et le personnel de responsables sur le terrain et d'assistants — au total, plus de 500 personnes. L'opération relève d'un service du ministère de l'Agriculture.

Le Fonds mondial pour la nature fournit les équipements pour les réserves et leur siège. Les plans de management détaillés ont été examinés par les Drs Duncan Poore et Colin Holloway lors de leur séjour en Inde en décembre dernier.

On note la progression enregistrée dans la construction de routes, l'aménagement de points d'eau, la construction de bâtiments pour le personnel de protection, la protection contre l'incendie et la lutte contre le braconnage. La plus grande efficacité de la protection se reflète dans le nombre croissant d'ongulés et de tigres, notamment dans les réserves de Bandipour, Ranthambhor, Kanha, et Melghat.

On envisage maintenant l'inclusion des sanctuaires de Sariska et de Periyar dans le projet Tigre. Au cours du safari international pour des enfants, organisé par le WWF en mars dernier, des tigres ont été vus à Sariska, aussi l'inclusion de ce sanctuaire au projet fut-elle proposée, et appellera la visite des enfants. Sariska se trouve à 200 km au sud-ouest de Delhi, et Periyar se situe dans le ghat occidental de l'Etat méridional de Kerala.

Notes sur la conservation

La situation du tamarao s'améliore dans les réserves des Philippines

Les premières mesures prises en vue de la conservation du plus grand mammifère des Philippines, le tamarao, ont déjà fait l'objet d'un article paru dans le Bulletin (Vol. 2, No 11, 1969). Sur les 10 000 animaux qui existaient au début du siècle, il ne reste que trois populations peu nombreuses, dont le total se monte à une centaine d'individus. Deux vastes sanctuaires — le Mont Iglit et le Mont Calavite — avaient été instaurés sur Mindoro, la cinquième île des Philippines par la taille — domaine des tamarao — mais aucune des mesures législatives n'était respectée.

De nombreux habitants de l'île et des responsables gouvernementaux locaux ont reconnu la nécessité d'appliquer la loi et de protéger ces animaux des chasseurs de gros gibier venus de l'extérieur. Des mesures pour faire appliquer et renforcer la protection du tamarao furent prises grâce aux efforts de feu Charles Lindbergh, du professeur Tom Harrison, et de quelques responsables locaux, et grâce à l'appui énergétique du président des Philippines, et de l'assistance financière du WWF et de la Société de préservation de la faune.

D'après des informations récentes provenant du refuge du Mont Iglit, le tamarao prospère; la population s'élève à 80 animaux, et comme les veaux nés depuis que la protection a été étendue ont maintenant atteint l'âge de se reproduire, on peut estimer que la période critique est passée. L'espèce devrait atteindre un niveau sûr d'ici quelques années, mais le troupeau sera alors limité par le manque d'habitats. De vastes zones des 75 000 ha du refuge sont trop accidentées pour que le tamarao puisse y vivre, et le reste est en grande partie transformé en ranches.

La population de tamarao du Mont Iglit est probablement la seule qui ait de bonnes perspectives d'avenir. La sécurité de l'espèce nécessite l'existence d'autres populations, dont des troupeaux captifs. L'élevage est encouragé, et si les deux vaches et le taureau de cette espèce ne se reproduisent pas au zoo de Manila, quelques tamarao pourraient être retirés d'Iglit à l'avenir.

Les informations précédentes proviennent d'une lettre adressée au professeur Harrison par M. David Kuhn, qui travaillait dans la réserve d'Iglit.